L'HORRIBLE CRIME D'ASCQ

Arrestation de l'assassin à Chéreng

Le criminel est conduit pendant la nuit à Lannoy. Il avoue son forfait qu'il met sur le compte de l'ivresse. -- Les pérégrinations du meurtrier après le crime Le meurtrier à Ascq.- La reconstitution du crime

Alors qu'on croyait Victor Vanheulle, l'assassin du malheureux ouvrier de la distillerie d'Ascq, M. Louis Defrance, réfugié en Belgique dans la région d'Ypres et que, déjà, des recherches actives étaient effectuées dans cette contrée, le précoce criminel rôdait dans le canton de Lannoy, après avoir visité successivement Lille et Roubaix.

Le jeune criminel a été arrêté lundi soir, à dix heures et demie, au moment où il s'apprêtait à pénétrer dans le jardin de son père. La porte du potager donne sur une route qui conduit à Forest. Il pensait pouvoir revenir de cette façon, afin de s'emparer d'une pièce de cinq francs qu'il avait cachée près de la porte, sous une pierre.

Mais M. Walter, commissaire divisionnaire de la brigade mobile pensait que Victor Vanheulle éprouverait quelque velléité de regagner le toit paternel, aussi avait-il fait garder l'habitation par trois de ses agents. Apercevant une svelte silhouette s'approcher du jardin, les agents lui mirent la main au collet. Le criminel n'opposa point de résistance. Il avait vu les agents postés, mais il les avait pris pour des douaniers.

En route pour Lannoy

Les agents de la brigade mobile, après une courte station à Chéreng, avec leur prisonnier, prirent la route de Lannoy encadrant celui-ci après l'avoir ligoté. En sorte que cette arrestation sensationnelle, à cette heure tardive, passa presque inaperçue à Chéreng.

Mais la distance de Chéreng à Lannoy est longue; il faut deux heures de marche à bon pas pour la parcourir. Cependant le groupe fit la route pédestrement jusqu'au chef-lieu du canton à travers la nuit noire.

L'arrivée à Lannoy

Il était minuit passé, quand les agents parvinrent à la caserne de la gendarmerie amenant l'assassin d'Ascq. Celui-ci fut immédiatement confié à la garde de gendarmes pour être surveillé durant le reste de la nuit. Le misérable était comme sous le coup d'une profonde prostation et il observa invariablement une attitude passive et accablée vis-à-vis des agents de l'autorité. Ses vêtements étaient froissés et souillés par suite de ses interminables pérégrinations dans la région, à partir du moment où il accomplit son forfait.

L'Interrogatoire du Meurtrier

Le criminel est un jeune homme quelconque au physique et, pour son âge, il ne semble pas doué d'une force au-dessus de la moyenne. Il semble atterré par la crainte du châtiment plus que par le remords, car il ne paraît guère intelligent.

On l'a interrogé mardi dans la matinée. Victor Vanheulle n'a pas fait de difficulté pour reconnaître sa culpabilité.

Il a mis son crime sur le compte de l'ivresse.

« J'avais bu, dit-il, d'une voix terne, et je voyais rouge, — je ne sais pourquoi — quand j'ai frappé M. Defrance. » Et Vanheulle, pressé de questions, déclare encore qu'il était en bons termes avec sa victime.

— Mais, lui fait-on remarquer, vous avez prémédité votre acte Et vous aviez préparé l'instrument du crime ? Vous avez commis votre forfait pour voler la semaine du vieillard ?

Cette triple question semble embarrasser le jeune homme. Instinctivement il baisse la tête. Puis il répète qu'il a vu rouge, qu'il était ivre; quant à l'instrument dont il s'est servi pour assommer M. Defrance, c'était, dit-il, un objet de travail que j'ai trouvé à ma portée.

Après le Crime

Par phrases saccadées, Vanheulle raconte ce qu'il a fait, le crime consommé. « Je suis rentré chez moi et je suis allé me coucher. Sous l'influence de l'alcool, que j'avais absorbé j'ai dormi profondément.

» A midi, je me suis réveillé. Je ne me souvenait plus de rien. »

La fuite. - Les pérégrinations du criminel à travers la région

Dimanche, vers 2 heures de l'après-midi, s'étant habillé pour sortir, Victor Vanheulle se dirigea sur Ascq. A 3 heures, il entrait à l'estaminet tenu par M. Maertens-Meurisse, où il demeura un certain temps. C'est là qu'il vit, la première fois, passer des gendarmes venus de Lannoy pour enquêter sur le crime. Déjà, la lugubre nouvelle s'était répandue et faisait à Ascq et aux environs l'objet de tous les commentaires.

— Quand j'ai vu les gendarmes, déclare l'assassin, j'ai eu l'intention d'aller vers eux et de me rendre. Mais je n'ai pas osé. J'ai décidé, alors, de prendre la direction de Forest où c'était la ducasse, dans le but de m'amuser. Dans cette localité j'ai visité plusieurs estaminets successivement, prenant des libations. J'ai fait une plus longue station dans l'un d'eux où l'on dansait. C'est l'établissement anciennement tenu par Mme Ve Laméraud.

Bientôt, l'un des gendarmes enquêteurs qui revenait d'Ascq pour poursuivre les investigations policières à Forest, parce qu'on supposait — et combien l'on avait raison — que le criminel était peut-être allé se divertir en cette petite commune avec l'argent qu'il avait volé, bientôt l'un des gendarmes disons-nous pénétrait dans l'estaminet où Victor Vanheulle valsait aux sons d'un piano automatique. L'agent demanda à plusieurs personnes si elles n'avaient point vu dans la salle de danse un jeune homme de Chéreng. Comme Vanheulle était inconnu des habitués de l'établissement, le gendarme reçut des réponses négatives.

Le Criminel file vers Baisieux

Cependant, l'assassin aurait vu le gendarme. Il tournoya indifféremment, comme si cette apparition ne l'eut point impressionné. Mais quand le policier fut sorti, le criminel quitta presqu'aussitôt, à son tour, la salle de danse. Et il prit la route de Baisieux.

En route pour Lille

UN NOCTAMBULE QUI NE S'ARRÊTE NULLE PART

Après quelques consommations absorbées à Baisieux, le jeune ouvrier s'embarqua en gare de cette localité, dans le train de sept heures et demie, à destination de Lille.

Là, Victor Vanheulle s'en alla danser dans un bal de la rue du Marché-aux-Moutons.

Puis, après avoir fait quelques danses, il le quitta et s'en vint rue Lepelletier, où il entra dans un bar tenu par Mme Beugniet.

Quelque temps après, il s'en alla, puis revint de nouveau au Bar, où il resta jusqu'à l'heure de la retraite.

Jusqu'à six heures, il traîna à Lille, allant de-ci, de-là, ne sachant où passer le temps, parcourant la ville en tous sens, sans fermer l'œil un instant.

L'assassin à Roubaix

Cependant, lundi matin, l'assassin avait appris par les journaux que la police le recherchait activement. Cela l'inquiéta beaucoup. Comme une âme en peine il marcha à l'aveuglette. Puis il résolut soudainement d'aller à Roubaix. Il parcourut la route à pied.

Lorsqu'il fut dans notre ville, Victor Vanheulle erra à l'aventure, sans cesse harcelé par la frayeur du képi de gendarme et peut-être aussi un peu hanté par le remords...

L'assassin regagne le canton de Lannoy

N'ayant plus d'argent, le misérable pensa qu'il ferait bien d'aller reprendre les cinq francs qu'il avait cachés sous la dalle. Il attendrait le soir pour gagner Chéreng et rentrerait chez lui, à la faveur de l'obscurité.

Ce plan fut vite mis à exécution.

Le criminel prend l'Avenue des Villas. Il aboutit bientôt au nouveau grand boulevard de Roubaix à Hem. Il le parcourt sans se presser, l'air morne. Il ne tarde point à atteindre, à Hem, le lieu dit : « A la bifurcation ». De là le misérable obliqua à sa gauche. Il va vers Sailly. Il traverse ainsi la place d'Hem, puis les communes de Sailly et de Willems.

Le jour décline, le crépuscule lui succède, bientôt la nuit va tomber. C'est le moment de s'approcher du toit paternel. Et Vanheulle glisse vers les marais de Chéreng à travers la verdure, craintif et se retournant de droite et de gauche au moindre bruit qui se produit.

L'assassin est pris

Après ces interminables pérégrinations le criminel parvient enfin à proximité de sa demeure. Il est exténué de fatigue, à bout de forces...

Dix heures ont sonnées, le calme est partout. C'est le moment décisif. Vanheulle n'est plus qu'à quelques mètres de sa maison. Il a bien vu des hommes embusqués mais ce sont probablement des douaniers... Il fait encore quelques pas... On sait le reste.

Le criminel est conduit à Lille

L'assassin de M. Defrance a été dirigé sur Lille mardi matin vers 10 heures par le tramway Mongy. Deux gendarmes le surveillait étroitement.

Une cinquantaine de curieux ont suivi le trio jusqu'au Petit-Lannoy où les gendarmes ont pris un car avec leur prisonnier.

L'assassin a manifesté un peu d'émotion

Cela s'est produit mardi matin, à la caserne de gendarmerie. M. Carette, adjoint au maire de Chéreng s'y était rendu pour voir le précoce criminel. Dès qu'il fut en sa présence, l'honorable magistrat lui reprocha sa conduite et son forfait qui ont jeté sa famille, fort estimée à Chéreng, son pauvre père surtout qui avait pour lui une réelle affection, dans le désespoir.

Ces paroles eurent le don d'émouvoir le jeune Vanheulle qui se répandit alors en sanglots. Surmontant son émotion, il pria M. Carette de dire quelques mots en sa faveur à son père.

L'assassin devant le juge d'instruction

Victor Vanheulle a paru devant M. Delalé, juge d'instruction, lundi, à dix heures et demie. Il a formulé à nouveau, devant le magistrat, l'aveu de son crime.

A la question : Eh! bien, qu'avez-vous fait, malheureux garçon? que lui posa le juge d'instruction, il répondit par des sanglots.

Vanheulle explique qu'à 4 heures Defrance ne voulant plus travailler, il se disputa avec lui et le traita de « fainéant ».

Il profita d'un moment où le vieillard nouait les lacets de ses bottines pour l'assommer à coups de « racloir ». Puis il l'a fouillé et l'a glissé dans le bac.

Tous ces détails ont été précisés lors de la reconstitution du crime.

L'assassin a raconté alors ce qu'il avait fait de son temps depuis dimanche; son récit concorde avec ce qui est rapporté plus haut.

Chez le juge d'instruction, le criminel a versé quelques larmes et a dit regretter vivement son acte.

L'assassin est conduit à Ascq pour y faire le récit de son crime

A 2 h. 07, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de MM. Compens, substitut du procureur de la République; Walter, commissaire divisionnaire de la brigade mobile, descendent du train avec Victor Vanheulle, que tiennent solidement les inspecteurs Bouche et Lefebvre, de la brigade mobile.

A peine l'assassin paraît-il, que la foule très dense pousse des cris de mort contre lui.

On le pousse dans un breack et le cheval prend à tout galop la route de la distillerie où aura lieu la reconstitution du crime.

Des femmes poursuivent la voiture; une pierre qui est lancée on ne sait d'où, vient briser un carreau au véhicule.

Les cris redoublent, les rues sont bientôt noires de monde. L'assassin regarde hébété cette foule qui le hue; il ne dit mot.

La voiture prend directement la route nationale mais, pour dépister les curieux, dont le nombre grandit toujours, l'on convient de passer par l'habitation de M. Beirnaert, qui est située sur la route de Sainghin-en-Mélantois.

La reconstitution du crime

Lorsque le criminel entre dans le « séchoir », où a eu lieu l'assassinat, il ne peut se défendre d'un mouvement de recul, mais il se remet bientôt et c'est d'un air bien naturel qu'il répond aux questions posées par M. Delalé.

Victor Vanheulle essaye tout d'abord de se défendre.

D'après lui, à 4 heures du matin, Defrance avait cessé le travail disant qu'il était fatigué et qu'il allait se reposer. Voyant cela, il lui dit que c'était un fainéant, ce qui mit « d'Hazebrouck » en colère.

Bien qu'on fasse remarquer à Vanheulle combien cette explication paraît invraisemblable puisque le vieillard était très courageux et que lui-même, au contraire, aimait flâner, il maintient assez longtemps ses déclarations sur ce point. Mais voici que M. Beirnaert, l'un des patrons de la distillerie, contredit Vanheulle de façon formelle.

Il est impossible, dit-il, qu'il en soit ainsi; en effet, les deux hommes étaient employés au séchoir; Defrance plaçait de la drêche dans l'orifice de la machine, Vanheulle, au contraire, devait la recevoir.

Or, cette matière, pour être complètement sèche, doit rester pendant deux heures dans l'appareil. Comme la sortie des ateliers a lieu à six heures, il est bien évident qu'à quatre heures Defrance avait terminé son travail, tandis que Vanheulle en avait encore pour deux heures.

L'assassin écoute sans broncher cette explication à laquelle il ne répond pas.

M. Delalé lui fait observer que la discussion a dû, plus vraisemblablement, être fomentée par le jeune homme, qui, étant de nature indolente, a voulu obliger le vieillard à faire le travail qui lui était imposé; ce dernier a probablement refusé net, d'où la dispute.

Victor Vanheulle prétend alors que M. Louis Defrance était ivre.

On lui demande comment cela pouvait être Defrance étant entré à 6 heures du soir à l'usine et n'en étant pas sorti.

Vanheulle dit que le vieillard s'en alla par deux fois chercher de l'alcool à la distillerie.

Un employé de la régie qui est présent à la reconstitution du crime, donne à cette affirmation le plus formel des démentis.

— Ce que vous dites est impossible, répond-il, nous n'avons quitté la salle de distillation qu'à deux heures du matin, or, nous n'avons pas vu Defrance ; après cette heure nous avons apposé sur chaque tube, comme nous le faisons chaque soir, un plomb. Pour prendre de l'alcool, il faut faire sauter le plomb ; or, il est resté intact.

Le jeune criminel, sur une nouvelle question de M. Delalé, avoua qu'en effet, il s'est disputé avec Defrance, parce qu'il voulait faire faire son travail par le vieil ouvrier et que celui-ci n'y consentait pas.

C'est à partir de ce moment qu'il avait décidé de se venger. Comme Defrance me menaçait souvent du « racloir » j'ai pensé à cet intrument pour me débarrasser de lui.

M. Delalé le laisse continuer, après lui avoir fait remarquer qu'il est invraisemblable que le vieillard, qui était d'une nature calme, lui ait adressé pareille menace.

A 5 heures 20 du matin, revenant de consulter l'heure, Defrance est allé chercher ses bottines dans un coin, et tandis qu'il se baissait pour en mettre les lacets, le jeune Vanheulle, qui avait choisi ce moment pour accomplir son coup, brandit l'arme qui assomma le pauvre vieillard.

Le « racloir » est remis à l'assassin qui le saisit à deux mains et montre aux magistrats comment il a frappé.

Bien que Vanheulle soit chétif, le coup qu'il lance dans le vide est tel, qu'il inspire la frayeur aux témoins de cette scène.

D'ailleurs, aux dires de l'assassin, au premier coup donné, Defrance est tombé à plat ventre ; il a dû alors se pencher pour « finir » sa victime.

On demande combien de coups il a porté. Il déclare ne pouvoir répondre d'une façon précise ; il est cependant certain d'en avoir donné plus de quatre.

M. Delalé fait remarquer à Victor Vanheulle qu'à un des coups qu'il a donné, l'arme est entrée dans le bois de la machine à sécher, ce qui fait croire qu'il était à proximité de l'appareil lorsqu'il a frappé « d'Hazebrouck ».

L'assassin reconnaît qu'il était à un mètre cinquante du « séchoir ».

M. Louis Defrance étant immobile sur les dalles, les pieds près du bac à drèche, Vanheulle fouilla, après avoir commis son crime, la poche gauche du pantalon de sa victime, où il avait vu que ce dernier avait mis son argent.

Puis, il le tira par les pieds et le glissa, après avoir ôté l'une des plaques de fer qui recouvrent la cuve, dans le récipient. L'assassin replaça la couverture et alla chercher quelques poignées de drêche pour cacher les gouttelettes de sang qui étaient répandues sur le sol.

Le juge d'instruction demande à Vanheulle dans quelle enveloppe se trouvait l'argent du vieillard.

Dans un morceau d'étoffe, dit-il, et à la demande du magistrat, il va chercher l'objet dans une pièce de l'usine, assez éloignée de l'endroit du crime.

En réalité, ce n'est pas un chiffon d'étoffe, mais un petit sac à cordelet, de toile bleue, qui servait de bourse au vieillard.

Vanheulle l'avait caché dans un tronc d'arbre.

Son crime accompli, le misérable s'en vint trouver M. Séverin Delplace, le surveillant de nuit, et lui demanda la permission de partir, ce qui lui fut refusé.

Cependant, il ne rentra plus au séchoir, « je n'ai plus osé revenir, dit-il, une frayeur m'a pris. »

En revenant de se faire raser, il a caché cinq francs au fond de son jardin, c'est tout ce qu'il lui reste de la semaine de Defrance ; le reste, il l'a dépensé dans ses diverses pérégrinations.

L'assassin avait déjà, on s'en souvient, fait cette déclaration dans le Cabinet du juge d'instruction, le matin ; M. Delalé décida de la vérifier et lui fit savoir qu'il devait le conduire chez lui.

Le breack, mis gracieusement à la disposition de la justice par MM. Beirnaert-Droulers et Toulemonde, reprend sa route sur Chéreng, emmenant l'assassin qui reconnaît dans ceux qui le conspuent, d'anciens amis, « encore un! dit-il, encore un! » ; il n'a pas une larme.

Chez le père du criminel

La voiture arrive, enfin, au Pont de Tressin, où est installée la boucherie-charcuterie de M. Hector Vanheulle, le père de Victor Vanheulle.

La foule entoure la maison; mais il faut reconnaître qu'elle s'est comportée avec respect pour les pauvres parents du misérable; elle n'a pas voulu augmenter leur douleur, car ce sont de braves gens, très estimés. Le public ne pousse aucun cri. Nombreux cependant sont les curieux. Il a fallu le concours des gendarmes et des gardes-champêtres des environs pour laisser passer le criminel.

Celui-ci traverse vivement la boucherie, le couloir, et descend les trois marches qui mènent à la cour d'abord, au jardin potager ensuite.

De la cour on aperçoit Mme Vanheulle qui lève le rideau du châssis de la cuisine et qui regarde son fils; elle a les yeux brûlés de larmes et sa douleur se lit sur ses traits ravagés. De la salle où elle se tient, on entend des sanglots, le père est là, lui aussi, avec son autre fils et ses filles; ils pleurent tous le crime affreux commis par celui qui, il y a quelques jours seulement, partageait leur repas, à la table familiale.

Victor Vanheulle ne jette aucun regard de ce côté là, il a l'air de ne pas entendre ces pleurs, qui déchirent le cœur des assistants; il va droit à une porte à claire-voie qui donne sur la route de Forest, il soulève une dalle, saisit une pièce de cinq francs qu'il tend à M. Delalé.

Puis il explique au magistrat le plan qu'il avait imaginé pour rentrer en possession de cet argent volé.

Par la porte du jardin, il serait, croyait il, entré facilement, se serait emparé de la pièce et aurait couru de nouvelles aventures.

Le retour à Lille

Après avoir fourni ces explications, l'assassin reprend la route du dépôt de Lille.

On le conduit, toujours en breack, jusqu'à l'habitation de la garde-barrière de Tressin, où il attendra avec les magistrats et les agents de la police mobile le train qui se dirige sur Lille.

La maison de la garde-barrière est bien vite entourée de la foule qui regarde avec colère l'assassin et essaye d'approcher jusqu'à lui. Ce dernier est complètement abattu; il se ronge les ongles, tire fiévreusement les poils de ses moustaches, puis se met à pleurer abondamment. On le fait monter dans le train de 4 heures 24, dans un compartiment de seconde classe.

A Ascq, l'on change de train, les habitants de cette localité ont envahi les quais de la gare et lorsque le train stoppe, c'est une véritable clameur qui se fait entendre. Une femme arrive même à se faufiler près de Victor Vanheulle et le pince fortement au bras.

Le train venant de Tournai arrive en gare à 4 heures 40; le criminel est alors hissé dans un compartiment où se trouvent toutes les autorités judiciaires et policières.

Le train part d'Ascq à 4 heures 45 et arrive à Lille à 4 heures 58. Dans cette dernière ville, Vanheulle, que les agents de la police mobile tenaient au moyen d'un cabriolet, est passé complètement inaperçu.

L'avocat de l'assassin

Me Dugard, avocat à Lille, a été nommé d'office défenseur du jeune Vanheulle.

Les funérailles de la victime

C'est aujourd'hui, mercredi, à huit heures, en l'église paroissiale d'Ascq, qu'auront lieu les funérailles de M. Louis Defrance, la pauvre victime de cet horrible assassinat.

L'Odieux Crime de Wattrelos

On tient enfin "l'Homme au journal" - Les témoins le reconnaissent formellement.- Est-ce lui l'assassin?

Après les nombreuses pistes suivies, aussitôt abandonnées, la justice tiendrait-elle enfin le monstre auteur de l'assassinat de la petite Arthémise Wacheux? Des charges très lourdes pèsent, en effet, sur le journalier Henri François et des témoignages accablants ont été recueillis par la justice.

Moins habile que son co-inculpé Yvo Huys, contre lequel, jusqu'à présent, on n'avait pu retenir que des suspicions sans grand fondement, François réussira-t-il à se soustraire à la terrible accusation dont il est l'objet?

Confrontés avec François, Mme Thienpont, MM. Gustave Hochin et Albert Dubois ont reconnu parfaitement en l'inculpé l'homme vêtu d'une veste noire, contenant dans l'une des poches une serviette, qui, dans la matinée du 9 juin, jour du crime, assis sur le bord du fossé longeant le champ de blé, lisait un morceau de journal.

Ces affirmations faites, M. Houeix demande à l'inculpé ce qu'il a à répondre à ce sujet.

François, toujours très gouailleur, qui avait nié avec la dernière énergie sa présence à La Martinoire à l'heure indiquée par les témoins, se contenta de dire : « Il se peut bien que je me sois promené par là le 9 juin, mais je ne me le rappelle pas. »

Un cabaretier du Sapin-Vert, M. Dhaene, déclare que, dans la matinée, — il ne peut préciser l'heure, — François vint chez lui boire une chope. « Il avait une attitude singulière que je ne lui connaissais pas », dit-il.

François se défend mollement. Il donne l'impression d'un dégénéré qui ne se rend pas compte de l'énormité du crime dont il est soupçonné. Il est moins affirmatif que lors de son premier interrogatoire et ses souvenirs se troublent. Il raconte à nouveau son départ de Wattrelos, à 7 heures, pour Mont-à-Leux, et son retour de cette localité. Il ne peut indiquer quel chemin il prit à l'aller et au retour.

PERQUISITION CHEZ LA SŒUR DE L'INCULPÉ A ROUBAIX

M. Houeix a ordonné de perquisitionner au domicile de la sœur de l'inculpé, demeurant à Roubaix. Cette opération judiciaire a amené la découvertue d'une veste en lustrine noire, déchirée, ainsi que d'un autre veston. Ces deux vêtements appartiennent à François.

La sœur de ce dernier a été invitée à se rendre au Palais de Justice. Elle sera interrogée incessamment par le magistrat instructeur.

L'INCULPÉ SERA CONFRONTÉ AVEC Mme WACHEUX MÈRE DE LA PETITE VICTIME

On sait qu'au cours de son interrogatoire de samedi, François avait dit au magistrat : « En revenant de Belgique le dimanche 9 juin, vers 11 heures, j'ai appris par une demoiselle que j'ai rencontrée à La Martinoire, qu'une fillette s'était égarée. Quelques mètres plus loin, cette jeune fille me fit voir Mme Wacheux, que je consolai, en disant que son enfant ne pouvait être perdue. » François, d'après ses affirmations, avait donc été vu par Mme Wacheux.

Pour cette raison, M. Houeix a décidé de confronter l'inculpé avec la mère de la petite victime, ainsi qu'avec la demoiselle qui apprit à François la disparition de la petite Arthémise.

INTERROGATOIRE D'YVO HUYS

On sait que Huys était, en outre, sous le coup d'un mandat d'arrêt sur plainte déposée par Mme Provins, demeurant à La Martinoire. Huys était accusé d'actes odieux envers la fillette de cette dame, âgée de 6 ans.

Interrogé à ce sujet, il a avoué à M. Houeix être l'auteur des faits que Mme Provins lui reproche.

Actuellement, c'est le seul délit relevé à sa charge.

Baisse des Charbonnages

Doit-on vendre? Faut-il conserver? Consulter à ce sujet la **Banque Liloise**, 60, Boulevard de la Liberté, à **Lille**, qui répond, par courrier, à toute demande de **renseignements**.

32135d

LES GREVES

A ROUBAIX

Fin de la grève des couvreurs-zingueurs

Les ouvriers couvreurs-zingueurs qui s'étaient mis en grève le 27 avril dernier, réclamant une augmentation de salaire, ont repris le travail, hier, aux anciennes conditions.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 26 juin :

Soleil : lever, 3 h. 51; coucher 7 h. 56.
Lune : premier quartier du 21; pleine le 29.
Aujourd'hui : Saint-Maxence; demain : Saint-Ladislas.

Bains-douches de la Caisse d'Epargne, rue des Longues-Haies (service d'été). L'établissement est ouvert au public tous les jours : le matin, de six heures et demie à midi, et le soir, de trois heures à huit heures. Il est régulièrement fermé le dimanche à midi, jusqu'au lundi à trois heures après-midi.

Les Finances de la Ville

UNE RÉPONSE DE M. SAYET

M. Sayet nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, 25 juin 1912.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

M. Debrabander, qui nourrit l'ambition de joindre à sa réputation de parfait raseur, la qualité de financier émérite, ne peut admettre qu'après une carrière administrative de dix années, bien remplie, au profit de Roubaix et de la démocratie, la Municipalité Eugène Motte ait pu laisser à ses successeurs, une situation financière excellente.

Si je cite le nom de M. Debrabander, c'est que je le trouve au bas de la lettre que vous avez publiée, ce matin, mais je sais parfaitement qu'il est aussi impossible à M. Debrabander d'avoir écrit cette lettre, qu'il lui a été impossible, l'autre jour, de lire la locution latine « ad patres », qu'on avait eu l'imprudence d'introduire dans le tissu d'inepties administratives qu'il débita au Conseil municipal. Ceux qui l'écoutèrent en pouffèrent de dire.

Mais je reviens à mon sujet. M. Debrabander, ou plutôt celui qui a tenu la plume pour lui, a le toupet d'écrire que j'ai produit des chiffres erronés. Eh bien! ne lui en déplaise, j'affirme, de la façon la plus catégorique, que la situation que j'ai indiquée au Conseil municipal, le 26 avril, est rigoureusement exacte et qu'aucun ergotage ne pourra prévaloir contre l'éloquence des chiffres qu'elle accuse.

Oui, il y avait, au 26 avril, dans la caisse municipale, un excédent de recettes disponibles de 369.810 fr. 49, y compris les recettes nouvelles dont j'ai fait état alors.

Cette somme s'augmentait, à la même date, de celle de 30.000 francs environ à revenir de l'Exposition, et qui portait l'excédent disponible à 400.000 francs environ.

C'est grâce à cette disponibilité que j'ai pu faire voter, séance tenante, par le Conseil municipal, les 355.000 francs de dépenses nouvelles, que je rappelle ici pour mémoire :

Supplément de subvention au Bureau de Bienfaisance	50.000 00
Fourneaux économiques	25.000 00
Subvention théâtrale	21.000 00
Carnaval d'été	35.000 00
Frais de Mairie	10.000 00
Travaux divers de voirie	100.000 00
Ecole pratique ménagère de jeunes filles	39.000 00
Achat d'un terrain de sports	75.000 00
Total	355.000 00

Tous ces crédits, sauf celui relatif au Carnaval d'été, qui a reçu une autre affectation, ont été maintenus au budget supplémentaire voté, vendredi dernier, par le nouveau Conseil municipal et qui, malgré cela, laisse encore ressortir un excédent de recettes.

Comment ce document aurait-il pu s'équilibrer, si les 355.000 francs de dépenses que je viens d'énumérer, et qui y figurent, n'avaient pas eu des ressources correspondantes pour les couvrir?

C'est la question très simple et très claire que je pose. Je n'attends évidemment pas du porte-plume de M. Debrabander qu'il y réponde autrement que par une échappatoire, mais les gens de bon sens répondront pour lui, en ramenant toutes ses balivernes à leur simple valeur.

M. Debrabander imagine, avec le cerveau d'un autre, que je redoute la discussion des chiffres avec lesquels il jongle, sans en comprendre la signification. Il a tort, ces chiffres ne sont pas faits pour m'effrayer, et il me serait facile de lui faire remarquer que si, pour les Etablissements de bienfaisance, par exemple, il y a eu économie de 49.000 francs, c'est qu'apparemment, ces établissements, parfaitement indépendants et autonomes, avaient été subventionnés au-delà de leurs besoins par l'Administration Motte. Mais tous ces détails n'ont qu'un intérêt relatif à côté du résultat d'ensemble qui faisait ressortir un excédent de recettes, indiscutable, de 400.000 francs au 26 avril. Du reste, je me suis expliqué à ce sujet, l'autre jour.

Je n'ajouterai qu'un mot à cette lettre déjà trop longue. M. Debrabander m'invite à aller faire un tour chez le receveur municipal, pour lui demander s'il ne reste pas une somme de 125.000 francs à payer sur le déficit de l'Exposition ; il fera mieux de s'y rendre lui-même, pour se convaincre qu'il s'enfonce le doigt dans l'œil jusqu'au coude, et que les 125.000 francs ne sont dus qu'en imagination à l'Exposition.

Toutes les dépenses de l'Exposition ont été payées au moyen des ressources créées par l'Administration Motte, et, je le

---

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du mercredi, 26 juin 1912

N° 32

A quoi tient la Destinée

PAR LUCIE GAUTHEY

Le commandant donne des ordres. Deux soldats sautent à terre et tiennent ferme l'infernal quadrupède pendant que le reste des hommes, hilarant, avance sur la route.

Mon amie renoue ses cheveux. On lui rapporte son chapeau empoussiéré, et escortée d'un lieutenant et d'un capitaine, étouffant de rire réprimé, elle fit en enfin une entrée triomphale au domicile paternel, toujours sur son incomparable monture qu'on revendait le lendemain.

Deux mois plus tard, le lieutenant demandait sa main, croyant que le sauvetage opéré était un titre suffisant pour l'obtention de cette faveur.

A sa grande surprise, il ne fut pas agréé, et mon amie de me dire :

— Vois-tu, quel que je fasse dans la vie, j'aurais toujours été ridicule aux yeux de ce garçon-là! Et puis... sa vue m'est pénible!

Ce que je ferai si mon mari me trompe?... Vous souhaitez le savoir?... Voici :

Si je n'ai pas d'enfants, je reprendrai ma liberté, je m'en irai et cela ne sera pas long! Oh! sans séparation, ni divorce retentissant, choses aussi bêtes qu'inutiles, — et qui ne servent qu'à enrichir les hommes d'affaires, et à fournir un aliment de conversations aux bonnes gens de la ville où cela se passe, — mais de façon à assurer, cependant, mon indépendance. C'est-à-dire : ayant en mains une bonne preuve de la conduite de mon mari, pour l'obliger à abdiquer tous ses droits sur ma vie.

Si j'ai des enfants, au contraire, je ferai semblant de ne pas m'apercevoir de la trahison, car j'estime qu'une femme devenue mère ne s'appartient plus et doit se sacrifier pour maintenir la cohésion familiale, afin d'assurer l'avenir de ses enfants.

J'ai très peur de la maternité, cher Jean ; je crois que je dois vous le dire. Pas la peur physique, entendons-nous, mais la conscience poignante de toutes les responsabilités qu'une femme assume en s'associant à la transmission de la vie.

Il me semble que lorsqu'une femme a des enfants, elle doit entièrement s'absorber en eux, et dans un sens, borner sa vie à leurs petites personnes. Quels soucis toujours renaissants! Quelles angoisses toujours renouvelées! Leur santé, leur caractère, leur formation morale ; l'étude passionnée et nouvelle à chaque enfant nouveau, d'une nature différente, peut-être difficile, peut-être trop molle ; et la difficulté d'en faire des hommes et des femmes armés pour les luttes futures et forts devant la vie.

L'existence d'une femme devenue mère est finie pour elle-même ; elle ne peut plus avoir une minute de liberté, plus un instant de repos physique ou moral, toutes ses énergies sont sans cesse absorbées par ses enfants. Elle n'est plus que le chaînon qui relie le passé à l'avenir.

Et ce rôle m'effraye, car je ne sens pas du tout ce vague instinct maternel qu'ont je crois, toutes les jeunes filles.

Quand je serai une très vieille dame, j'aimerais tout de même bien avoir pour fils, un joli petit lieutenant de hussards, qui aurait les allures de son père — et ses beaux yeux d'or, — et me rappellerait, rien qu'en le regardant, avec l'amour ancien, les années disparues.

Il ne faudra pas me tromper, cher Jean, lorsque vous serez mon mari. Voyez-vous, j'en aurais trop de chagrin, et puis je serais trop humiliée de vous laisser croire, par mon silence nécessaire, que je suis assez bête pour ignorer votre méchanceté.

Sans compter que j'aurais peut-être bien à la fin la sottise de vous pardonner, ce qui ne vous donnerait vraiment pas un bien joli rôle!

Mais nous n'en sommes pas encore là, et c'est réellement trop tôt d'envisager avant d'être marié, que l'on puisse se tromper un jour, alors que pour le moment, il me paraît même impossible que nous puissions moins nous aimer.

Au revoir mon ami, je vous envoie toute mon affection.

MADELEINE.

P.-S. — Votre ami Hanoin est trop perspicace, et m'ennuie! Mais lequel est-il parmi tous ces messieurs? Je vous avoue qu'au milieu de ces officiers de toutes armes que j'ai vus pendant les manœuvres, je suis incapable de mettre les noms sur les physionomies. Je ne me souviens que de mes deux amoureux! Avouez que je dois bien, au moins cela, au pauvre M. de B... Quant à vous, vous avez beaucoup plus que vous ne méritez!

Sérieusement, je crois que je dois vous avertir que votre ami de B... — qui ne m'a jamais parlé de ses sentiments lui-même, — m'a fait demander « officiellement » par Lazare de Sauzenac, de consentir à l'épouser. J'ai répondu, avec politesse, que je ne me sentais pas mûre pour le mariage.

Je ne voudrais pas que vous croyiez que je vous dis ceci par coquetterie féminine, mon cher Jean. Si je le fais, c'est pour que vous ménagiez, quand l'heure en sera venue, les sentiments, soit orgueilleux, soit affectifs, de M. de B... à mon sujet, puisque vous m'avez paru tenir à son amitié.

M.

Jean à Madeleine

Tarascon, 28 octobre 1904.

Avez-vous songé, quand vous m'écriviez avant-hier, ma bien-aimée, qu'il y a déjà un mois que nous correspondons, un mois par conséquent que tacitement, nous préparons la conclusion de notre mariage.

Ne trouvez-vous pas que ces avant-fiançailles ont assez duré?

Nous nous connaissons maintenant, mon amie, et je ne crois pas qu'un échange de lettres prolongé davantage nous apprenne à mieux nous connaître ; ce qu'il faut aujourd'hui, c'est vivre un peu moins éloignés l'un de l'autre, et pour cela, que je puisse, étant définitivement agréé par vous, venir, suivant la jolie vieille formule, « vous faire ma cour » au Jonchet.

Chère Madeleine, la vie me devient odieuse sans vous. Sans trêve votre pensée est en moi. Vous me manquez trop ; c'est une vraie souffrance.

A quoi bon attendre? Nous nous aimons depuis assez longtemps. Nous nous aimons depuis ce premier jour où je vous ai parlé d'amour au rond-point de Sauzenac, par ce clair matin. Et mieux encore, nous nous aimons depuis ce jour du carnaval où nous nous sommes connus, et où l'obscur et merveilleux instinct nous attira l'un vers l'autre.

Et ne dites pas que vous ne m'aimez pas, Madeleine! Je sais que ce ne serait pas vrai, car j'ai encore devant les yeux l'adorable vision que vous m'avez montrée le jour où j'ai quitté Sauzenac, quand vous m'êtes apparue à la fenêtre de votre chambre, toute rose de confusion dans votre vaporeuse robe rose, et repoussant de la main sur votre front, vos cheveux rebelles, encore tout embrouillés de l'abandon de la nuit.

Je suis parti ivre de joie ce matin-là, Madeleine ; vous aviez été si méchante la veille... Je ne savais plus que penser... Mais c'était bien un silencieux aveu d'amour de répondre ainsi, par cet au revoir matinal, à toute mon anxieuse volonté de vous apercevoir encore une fois avant mon départ, et j'ai quitté Sauzenac ayant à l'âme l'orgueil d'un conquérant d'empires.

J'ai fait pressentir à mes parents dans ma dernière lettre mes projets de mariage, et ma mère qui n'espérait guère voir mon cœur se fixer si tôt, me montre une satisfaction et une joie qui m'attendrissent. Elle me presse de questions pour que je lui apprenne au plus vite votre nom, et lui écrive tous les détails que je ne lui ai pas dits, puisque je ne vous avais pas encore demandé, chère Madeleine, l'autorisation de leur parler de vous.

Permettez-moi de prier mon père de demander votre main à Mlle Le Brave ; nous serons fiancés officiellement, et notre mariage pourra avoir lieu au commencement de décembre. Je souhaite si passionnément que vous soyez bientôt ma femme, ma chère bien-aimée.

Je vous en supplie, ayez confiance. Je saurai vous rendre heureuse, entourer votre vie de douceur et de tendresse. N'ayez pas peur de l'avenir avec moi, ma chérie, je vous jure que nous sommes faits pour nous comprendre et nous compléter, et